



# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## PETR Seine en Plaine Champenoise

Séminaire « Quel visage pour mon  
territoire d'ici à 20 ans? »

### Compte rendu des ateliers

*Maizières-la-Grande-Paroisse, le 18 janvier 2021*



- Le 18 janvier 2021 a été le théâtre des premières réflexions partagées entre élus et partenaires dans le cadre de la co-construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de la Seine en Plaine Champenoise.
- Cette première étape cherchait à instaurer un espace d'échanges où chacun pouvait exprimer ses attentes par rapport à la question posée « Quel visage pour mon territoire d'ici à 20 ans ? ».
- Les échanges avaient également pour but de mettre en lumière des premiers éléments devant caractériser le projet politique du SCoT.

# Atelier n°1

Bon nombre de participants ont mis en avant le rôle moteur de l'économie sur l'attractivité territoriale. La présence des activités économiques, endogènes et exogènes, conditionne aussi bien les dynamiques entrepreneuriales que résidentielles.

Historiquement territoire industriel, les activités économiques doivent être diversifiées en prenant le virage de la transition énergétique et du tertiaire. Il s'agit là, à la fois de créer une diversité d'emploi permettant de répondre à la problématique de « l'emploi pour le/la conjoint(e) », mais également d'apporter des solutions aux nouvelles formes de travail et de consommation.

C'est pourquoi, la stratégie de développement économique devra, selon les dires, proposer une offre foncière agile dans le temps et une réponse à des besoins en immobilier d'entreprises qui auront vocation à développer l'entrepreneuriat local (espaces de co-working, pépinières et ruches d'entreprises, ...).

Le territoire est appelé à maintenir cette image « d'industrie et plus largement d'activités à la campagne ». C'est justement à partir de ce lien qu'il est possible d'organiser un développement économique qui tire parti des richesses locales : circuits locaux de production d'énergie renouvelable, circuits-courts et de proximité des productions agricoles, savoir-faire artisanaux, entre autres.

Derrière cette terminologie d'économie à la campagne, les contributeurs ont insisté sur l'irrigation du développement économique dans chacun des espaces de vie du territoire du SCoT au regard de leurs spécificités et de leur rôle dans l'organisation économique locale et à une plus large échelle.

Le rôle du SCoT est d'organiser cette armature économique afin de maintenir des espaces de vie dynamiques et attractifs.

Le territoire est perçu comme naturellement tourné vers l'Ile-de-France et l'agglomération troyenne. Cette position géographique est à la fois un avantage car elle permet aux espaces du territoire d'être situés sur la ligne de transit des flux et un inconvénient s'ils n'apparaissent simplement comme des lieux de transit.

C'est pourquoi certains des participants demandent à ce que le territoire s'intègre dans les coopérations interrégionales afin de lever les effets de taille et de trouver « à plusieurs » des solutions sur diverses thématiques :

- Transports et mobilités pour se déplacer depuis et vers le territoire de la Seine en Plaine Champenoise.
- Tourisme pour déployer une offre teintée des identités locales (tourisme vert, tourisme industriel, tourisme culturel, ...) et se faire connaître.
- ...

Toutefois, comme le rappelle la tonalité des discours de cet atelier, pour pouvoir coopérer, il faut d'abord s'organiser en interne. Ainsi, l'organisation territoriale doit conforter des espaces de vie complémentaires et spécifiques les uns aux autres. Les centralités d'emplois et d'équipements et de services sont amenées à s'articuler pour révéler des espaces de vie dans lesquels chaque commune, rurale ou plus urbaine, offre quelque chose de différent aux populations (habitants, entrepreneurs, touristes, jeunes, seniors, actifs, familles, ...).

L'armature territoriale est vue comme un moyen de tisser des liens de proximité entre les habitants et les espaces de vie et d'emploi du territoire tout en affirmant des identités fortes capables de s'intégrer dans un large réseau de coopérations externes.

# Atelier n°2

Le territoire apparaît comme un espace en articulation avec l'Ile-de-France, plus qu'avec la région Grand-Est. En effet, la situation géographique, la culture et les infrastructures tournent la Seine en Plaine Champenoise vers les espaces franciliens en premier lieu. Toutefois, des accroches avec l'agglomération troyenne, Reims et Epernay sont à renforcer afin de trouver des coopérations sur des problématiques communes (formation, mobilités, culture, ...).

De cette position, il convient selon les participants d'en tirer des avantages en prenant appui sur au moins trois leviers:

- Les mobilités et les infrastructures liées, dont notamment ferrées.
- Le numérique, à la ville comme à la campagne.
- Les espaces de travail partagé et collaboratif (espace de co-working, tiers lieux, ...) en écho aux nouvelles manières de travailler.

Les caractéristiques de la ruralité locale sont, aux dires de certains, ancrées dans une campagne active et productive. Les préserver passerait par une organisation territoriale équilibrée garantissant les complémentarités entre villes et villages. Un équilibre dans l'offre de logements, de services, d'activités économiques, ce qui nécessite une allocation du foncier « au bon endroit ».

Etre connecté s'avère un puissant levier pour faire connaître le territoire à l'extérieur, surtout aux abords du bassin de populations francilien.

La mise en valeur du patrimoine naturel, industriel, architectural et paysager peut accompagner cette accroche extérieure. Les axes majeurs de la Seine et de l'Aube, au travers des voies vélos, les axes secondaires reliant les paysages de « terre » et « aquatiques » agissent comme des accroches qualitatives pour les populations.

Le rapport à la nature et à la proximité représente un potentiel indéniable dans le cadre d'une mise en tourisme du territoire en écho d'une démarche de slow tourisme et de découverte du terroir.

La découverte des richesses du terroir est à structurer au travers de services adaptés de restauration, de locations de vélos électriques, de logements atypiques et durables, ... qui mettent en exergue une ruralité accueillante.

Cette adéquation aux nouvelles manières de découvrir le territoire va de paire avec celles de le vivre sous le prisme de l'hyper-proximité. Les circuits courts permettent alors d'allier le terroir avec une réalité agricole, authentique et productive. La cohabitation d'une agriculture de proximité avec une agriculture exportatrice s'inscrit dans une transition, respectueuse d'une ruralité qui se veut préservée et en mouvement.

Cette mouvance se dépeint également au travers de la transition énergétique en mobilisant les atouts d'un mix énergétique qui est une réalité du territoire (nucléaire, méthanisation, éolien, photovoltaïque) et aux retombées économiques non délocalisables.

# Atelier n°3

Tout d'abord, les « étiquettes » sur **la ruralité du territoire** ont été plébiscitées et commentées.

En particulier, les notions de « ville à la campagne », de ruralité économique, de « ruralité au cœur des nouveaux modes de vie » (donc évolutive, qui sait s'adapter) ont été reprises.

L'exemple de plusieurs communes, où les permis de construire deviennent plus nombreux, avec des urbains (IDF, agglomération troyenne) qui veulent plus d'espace, un jardin, à la suite du confinement récent, a été cité comme élément d'atout pour le territoire.

Mais l'attractivité du territoire, ont rappelé certains participants, doit être « choisie », positive : on doit être en mesure d'attirer des populations plus qualifiées, des cadres, tout en permettant aux jeunes du territoire de rester sur place.

Sur ce plan, chacun a exprimé le fait que cette « montée en gamme » supposait un effort en termes de services et d'équipements, de loisirs, de culture, de périscolaire, de mobilités, de qualité des logements, etc...

Sur ce dernier point, la réhabilitation/rénovation de l'habitat ancien quelquefois dégradé a été jugé essentiel. L'importance, par ailleurs, de disposer de logements en location est aussi soulignée.

Naturellement, la desserte internet et téléphone est une condition absolue : sur l'internet, certaines communes ont reçu la fibre, mais elle n'est programmée que pour 2022/23 pour d'autres...

Enfin, si l'espace est perçu comme un atout du territoire, il doit être organisé... Ce qui est du ressort du SCoT.

Le « levier » d'évolution du territoire est largement perçu comme étant **le développement économique** : 86 % des actifs travaillent dans le territoire, ce qui montre bien que l'on vient « car il y a de l'emploi ».

Ce « primat à l'économie » bénéficie de l'articulation IDF/Grand Est, mais également de proximité de la Bourgogne. On observe un « desserrement industriel » depuis l'Ile-de-France et pas seulement un desserrement résidentiel.

Une des conditions relevées est de disposer d'activités économiques variées. Pour aider à cette variété, il faut réfléchir à des offres qui ne sont pas seulement foncières mais immobilières (ateliers-relais, hôtels d'entreprises, espaces de coworking, etc.).

À cette économie locale, concourt également l'agriculture (exportatrice, locale), qui est un « points forts du territoire », la mise à grand gabarit de la Seine, la variété importante des productions énergétiques locales (éolien, photovoltaïque, méthanisation, nucléaire), et le tourisme (industriel, vert, de loisirs).

Sur ce dernier point, il est remarqué que ces trois « produits » touristiques correspondent largement à trois espaces du territoire : les vallées industrielles, le secteur rural, les **espaces** de respiration.

Enfin, le tourisme joue un rôle dans la notoriété du territoire, par exemple pour les employeurs qui peuvent décider de fixer leur entreprise sur le territoire.

Enfin, il est fortement souligné l'importance de **la localisation des activités et de leur répartition au sein du territoire.**

Spontanément, certaines activités se localisent sur les vallées où existent les grandes infrastructures.

Mais certaines autres activités (artisanat => zones artisanales à développer) sont bien adaptées aux secteurs ruraux, avec, aujourd'hui, une réflexion à mener sur de nouvelles activités et sur le télétravail.

Cela suppose donc une organisation territoriale précise, sur la base des différents espaces de vie du territoire, autour des « petites » centralités, pour que l'ensemble du territoire ait une capacité de développement.

# Synthèse

Les positions semblent converger vers une ruralité qui ne se renie pas, qui s'affirme et qui est riche des ses différences et de ses atouts.

Une ruralité qui se veut authentique sans pour autant être figée. Derrière cela, c'est une ruralité qui cherche au travers de ses ressources locales à proposer des alternatives différentes pour les personnes et les entreprises dans leurs parcours de vie.

C'est une ruralité qui met l'accueil au cœur de ses préoccupations, mais un accueil maîtrisé car il doit servir à préserver son rôle de territoire qui se vit sans en modifier sa substance. En contre partie, elle fournit aux populations un cadre et un mode de vie qui ressource, qui nourrit, qui produit, qui réjouit, qui anime, qui emploie.

Cette ruralité cherche par ailleurs son unité dans un équilibre interne en cohérence avec les atouts de chaque espace de vie. C'est à partir de cet équilibre que l'ouverture vers l'extérieur se réalise naturellement, vers l'Ile-de-France, l'agglomération troyenne et l'Aubois dans sa globalité via les grands couloirs historiques de communication (Axes Seine et Aube), vers le Marnais, la Bourgogne-Franche-Comté, entre autres.

Cette ruralité, parce qu'elle est de fait un espace de contact entre trois régions et un espace au cœur des nouveaux modes de vie et de travail, est en capacité d'apporter du lien dans les futurs échanges interrégionaux .

Ainsi, le SCoT du PETR de la Seine en Plaine Champenoise tisse les fils entre authenticité et mouvement pour s'affirmer dans un espace interrégional au cœur des transitions économiques, sociétales et climatiques.

